

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination
de Monsieur MATONGO Aveluy Augustin,
Attaché de 3° échelon des Services
de l'Information./-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT./-

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/I.S.S :

- (/u la Constitution du 8.7.79 ;
 (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
 tionnaires de la République Populaire du Congo ;
 (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le réglément sur la
 solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret 75/338 du 19.7.75 fixant le statut commun des
 cadres des catégorie A, B, C et D des Services de l'Information ;
 (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
 munérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
 des diverses catégories de cadres ;
 (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
 hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
 statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la prise
 d'effet du point de vue de la solde des actes réglémentaires
 relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
 rière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
 (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
 les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelon-
 nements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
 Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
 cements des Agents de l'Etat ;
 (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
 bres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minitres ;
 (/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des
 Membres du Gouvernement ;
 (/u l'attestation n° 409/DGTFP.DFP du 10.4.80 autorisant
 Monsieur MATONGO Aveluy, Attaché de 1° échelon des cadres de la
 catégorie A, hiérarchie II des Services de l'Information à se
 rendre en France pour suivre un stage de formation ;
 (/u l'arrêté n° 1620/MININFO/PT/DALF/SP du 13.2.82 portant
 promotion au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres
 des catégories A II et B I des Services de l'Information ;
 (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
 et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u la demande de l'intéressé en date du 28.5.82 ;
 (/u la lettre n°0223/MIPF/DALF du 12-6-82 transmettant le dossier de
 l'intéressé;

D.B.

D.C.F.

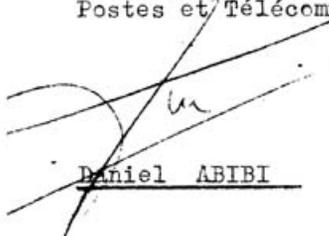
N° 11

ARTICLE 1° En application des dispositions du décret n°75/338 du 19.7.75 susvisé, Monsieur MATONGO AVELEY Augustin, Attaché de 4° échelon Indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services de l'Information en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Enseignement des Arts et Techniques Audiovisuels obtenu à l'Institut National de l'Audiovisuel en France est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur des Services de l'Information de 3° échelon Indice 1010 ACC néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10.8.1982, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre de l'Information des
Postes et Télécommunications

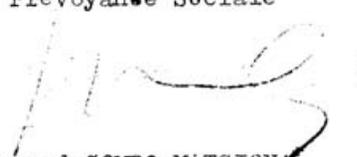
BRAZZAVILLE, le 8 Octobre 1983


Daniel ABIBI


Colonel SYLVAIN GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO MATSIOMA


Itihi Gassetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	2
MININFO	2
R.T.C.	2
SGCM/BC	2
Intéressé	1
Dossier	3

